

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2017

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal	48
Membres en exercice	48
Membres présents	38
Membres excusés et représentés	10
Membres absent non représenté.....	0



LE DÉPUTÉ-MAIRE

SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

1 Installation d'un Conseiller municipal (en remplacement d'un conseiller démissionnaire)

- Monsieur Pierre-André FIEVET de la liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » a été installé Dans ses fonctions de Conseiller municipal.

2 Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Madame Nicole CERCLEY est désignée secrétaire de séance.

Etaients présent :

M. Sylvain BERRIOS, Maire
Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI,
Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme
Jacqueline VISCARDI, Mme Héléne LERAITRE,

Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT, M. Henri PETTENI, Mme Rosa JURADO, M. Laurent DUBOIS, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, M. Pierre GUILLARD, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM,

Conseillers municipaux

Etaients absents ou représentés :

M. Cedric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à Mme Geneviève GAUTRAND, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, M. Adrien CAILLEREZ qui a donné pouvoir à M. Henri PETTENI, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre GUILLARD, Mme Joceyne JAHANDIER qui a donné pouvoir à M. Marc COHEN, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. René GAILLARD, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Patricia RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. Thierry COUSIN, M. Jean-Richard TESSIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD.

Au cours de la séance :

M. Jean-Philippe COMBE et Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE entrent au point 3, Mme Valérie FIASTRE entre au point 11, Mme Nadia LECUYER et M. Henri PETTENI qui a le pouvoir de M. Adrien CAILLEREZ quittent la séance au point 16, Mme Sabine CHABOT quitte la séance au point 18, Mme Nadia LECUYER et M. Henri PETTENI entrent au point 18, Mme Sabine CHABOT et M. Adrien CAILLEREZ entrent au point 19,

Mme Jacqueline VISCARDI quitte la séance au point 20, M. Germain ROESCH et Jean-Philippe COMBE quitte la séance au point 28, M. Germain ROESCH entre au point 29, Mme Rosa JURADO quitte la séance au point 30, Mme Rosa JURADO entre au point 31, M. Jean-Philippe COMBE entre au point 33, M. Denis LAURENT quitte la séance au point 37, M. Denis LAURENT entre au point 39, Mme Sabine CHABOT quitte la séance au point 43, M. Sabine CHABOT entre au point 44.

2.1 Questions orales

Groupe « Saint-Maur Ecologique et solidaire

- Panneaux d'affichage libre
- Opération « villes respirables à 5 ans »
- Infocom

Groupe « Saint-Maur Demain

- Comité de jumelage
- Démarchage de promoteurs immobiliers
- Point de vente à surveiller aux abords d'un collège

3. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er février 2017**

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 1^{er} février 2017.

Unanimité

3.1. **Voeu pour le maintien du commissariat de police nationale de Saint-Maur**

Refuse la fermeture du commissariat de police nationale de Saint-Maur

Refuse la réduction des moyens humains et matériels dévolus au commissariat de police nationale de Saint-Maur

Refuse le rattachement du commissariat de Saint-Maur à un commandement central extérieur à la commune

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes actions et mesures nécessaires pour garantir le maintien du commissariat de Saint-Maur.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

4. **Fixation du montant des demandes en dommages et intérêts dans le cadre d'une procédure pénale**

Donne acte au Maire de son rapport sur sa délégation de compétence au titre du 16 de l'article L.2122-22 du CGCT.

Dit qu'en application des dispositions de l'article 418 du code de procédure pénale il y a lieu à l'appui de la constitution de partie civile pour laquelle le maire a reçu régulièrement délégation d'attribution de formuler une demande de dommages et intérêts en raison des préjudices causés à la commune par les faits de détournement ou soustraction de fonds publics, complicité de détournement ou soustraction de fonds publics recel de détournement ou soustraction de fonds publics, faux en écriture, usage de faux en écriture, faits prévus et réprimés par les articles 432-15, 432-17, 441-1, 441-10, 441-11, 132-6, 132-7, 321-4, 321-9 à 321-11, 432-15, 432-17, 121-6, 121-7 du code pénal.

Dit que le préjudice matériel occasionné est égal au montant toutes taxes comprises des sommes versées indument à la société IDEEPOLE et qui s'élève en l'état de l'instruction à la somme de 229.830 euros Hors Taxes soit 274.876,68 euros TTC (dont 45.046,68 euros de TVA).

Dit que cette somme doit être majorée d'un intérêt de retard calculé au taux légal à compter des paiements indus.

Dit qu'il existe un préjudice moral de la ville distinct de l'intérêt public général en raison du discrédit que ces faits jettent sur la commune, l'ensemble de son personnel et de ses élus.

Dit que le préjudice moral pourra être réparé par la publicité qui pourra être faite des condamnations par l'affichage du dispositif de la décision à intervenir aux portes de la mairie et sur les panneaux d'affichage officiels de la commune pour une durée de 6 mois ainsi que le versement de la somme de 1 euro symbolique.

Délègue au Maire tous pouvoirs aux fins de l'exécution de la présente délibération.

Majorité

45 Pour

1 Abstention (M. Yannick BRUNET)

3 Ne prennent pas part au vote (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

5. **Remplacement d'un membre de la commission "Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique"**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Décide l'unanimité de reconduire les membres précédemment élus et de nommer Monsieur **Pierre-André FIEVET**, en lieu et place de Monsieur Didier KOOLENN.

La commission « Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique » est composée, avec le maire, Président de droit, des élus ci-après désignés :

Pierre-Michel DELECROIX, Maire-Adjoint
Jocelyne JAHANDIER, Conseillère Municipale
Valérie FIASTRE, Conseillère Municipale
Philippe CIPRIANO, Conseiller Municipal
Cédric LAUNAY, Maire-Adjoint
Pierre-André FIEVET, Conseiller Municipal
Valérie CHAZETTE, Conseillère Municipale
Yannick BRUNET, Conseiller Municipal
Nicolas CLODONG, Conseiller Municipal
Thierry COUSIN, Conseiller Municipal
Denis LAURENT, Conseiller Municipal
Roméo DE AMORIM, , Conseiller Municipal

Majorité

38 Pour

11 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM)

6. **Désignation d'un nouveau représentant de la Ville au sein de la commission Locale de l'Eau (C.L.E.)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection à main levée, du nouveau représentant de la Ville au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Est élu, représentant de la ville à la commission locale de l'eau :

Monsieur **Philippe CIPRIANO**

Majorité

38 Pour

11 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM)

7. **Élection d'un nouveau représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Établissement public d'enseignement Lycée Marcelin Berthelot**

Décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Procède à l'élection, à main levée, d'un conseiller municipal appelé à s'inscrire au Conseil d'Administration de l'Établissement public d'enseignement Lycée Marcelin BERTHELOT **Est élue**, représentante de la commune de SaintMaur des Fossées appelée à siéger au Conseil d'Administration de l'Établissement public d'enseignement Lycée Marcelin BERTHELOT

Madame **Marie-Thérèse DEPICKERE**.

Majorité

38 Pour

11 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM)

8. **Élection d'un nouveau représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Établissement public d'enseignement Collège des Tilleuls**

Décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Procède à l'élection à main levée, d'un représentant titulaire du conseil municipal au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement Collège des Tilleuls

Est élue, appelée à siéger en qualité de représentante titulaire du conseil municipal au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement Collège des Tilleuls

Madame **Nadia LECUYER**

Majorité

38 Pour

11 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM)

9. **Désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'Administration d'ORBIVAL**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection d'une représentante de la commune de Saint-Maur-des-Fossés siégeant au Conseil d'administration de l'association « ORBIVAL » un métro pour la banlieue.

Est élue : Madame **Jacqueline VISCARDI**

Majorité

38 Pour

11 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM)

10. **Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Désigne Monsieur **Pierre-André FIEVET**, membre de la commission consultative des services publics locaux pour le groupe « Saint-Maur, Notre Choix » en remplacement de Monsieur Didier KOOLENN.

Pour le groupe « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX », les représentants sont :

Outre le Maire, Président

- Madame Laurence COULON
- Madame Yasmine CAMARA
- Monsieur Jean-Marc BRETON
- Monsieur Pierre-André FIEVET

Majorité

38 Pour

11 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM)

11. **Présentation du rapport annuel 2016 de la Commission communale d'accessibilité relatif aux personnes handicapées (C.C.A.P.H) de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

Prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité 2016.

Dont acte

12. **Convention de prestation de service de la ville de Saint-Maur auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois relative à l'entretien et la maintenance des conteneurs de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés**

Approuve le projet de convention de prestation de service de la ville de Saint-Maur auprès de l'EPT ParisEstMarne&Bois relative à l'entretien et la maintenance des conteneurs de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la ville de Saint-Maur-des-Fossés

Unanimité

13. **Convention de prestation de service de la ville de Saint-Maur auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois relative à l'entretien des locaux du centre technique municipal pour la partie occupée par le service de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Approuve le projet de convention de prestation de service de la ville de Saint-Maur auprès de l'EPT ParisEstMarne&Bois relative à l'entretien des locaux du centre technique municipal pour la partie occupée par le service gestion des déchets ménagers et assimilés

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la ville de Saint-Maur-des-Fossés

Unanimité

14. **Convention de prestation de service de la ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois relative aux réparations des véhicules d'exploitation dédiés au transport des déchets ménagers et assimilés et à l'assainissement**

Approuve le projet de convention de prestation de service de la ville de Saint-Maur auprès de l'EPT ParisEstMarne&Bois relative à la réparation des véhicules d'exploitation dédiés au transport des déchets ménagers et assimilés et à l'assainissement

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la ville de Saint-Maur-des-Fossés

Unanimité

15. **Adhésion au SIFUREP des communes de Bry-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne au titre des compétences du "Service extérieur des pompes funèbres" et des "Crématoriums et sites cinéraires"**

Approuve l'adhésion au SIFUREP des communes de Bry-sur-Marne et de Chennevières-sur-Marne au titre des compétences du « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».

Unanimité

16. **Communication du rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)**

Prend acte de la communication du rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Dont acte

17. **Communication du rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France**

Prend acte de la communication du rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France.

Dont acte

FINANCES COMMUNALES

18. **Construction de 13 logements sociaux et d'un commerce, sis 109 boulevard de Champigny à Saint-Maur-des-Fossés - Demande de garantie d'emprunt pour IMMOBILIERE 3F.**

Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 698 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 60086, constitué de 2 ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Accorde sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, ladite garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son

paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

Majorité
47 Pour
1 Contre (M. Denis LAURENT)

19. **Vote du budget primitif 2017 du budget principal intégrant l'affectation du résultat prévisionnel de l'année 2016**

Reprend dans le budget primitif 2017 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2016.

Procède à l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2016 repris dans le budget primitif 2017 de la manière suivante (+ 29 709 145,96 €) :

- Affectation en section de fonctionnement : + 18 140 333,48 €
- Affectation en section d'investissement : + 11 568 812,48 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget principal de l'exercice 2017 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	163 260 659,71 €	163 260 659,71 €
INVESTISSEMENT	58 728 769,77 €	58 728 769,77 €
TOTAL	221 989 429,48 €	221 989 429,48 €

Majorité
38 Pour
3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
8 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, M. Roméo DE AMORIM)

20. **Budget primitif 2017**
Vote des taux de taxes directes locales

Fixe ainsi qu'il suit le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2017 :

- Taxe d'habitation 23,54%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 15,71%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 35,91%

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2017 (état 1259 COM) à fournir par la Préfecture du Val-de-Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

Majorité
38 Pour

11 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM)

21. **Budget primitif 2017**

Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Fixe à 7,60% le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2017 ;

Dit que ce taux diminue par rapport au budget 2016 ;

Dit que ce taux sera reporté sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2017 (état 1259 TEOM C) à fournir par la Préfecture du Val-de-Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

Majorité

38 Pour

11 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM)

22. **Vote du budget primitif 2017 du budget annexe des parcs de stationnement souterrain intégrant l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2016**

Reprend dans le budget primitif 2017 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2016,

Procède à l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2016 repris dans le budget primitif 2017 de la manière suivante (- 164 945,14 €) :

➤ Affectation en section d'exploitation	-164 945,14 €
➤ Affectation en section d'investissement	0 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe des parcs de stationnement souterrain de l'exercice 2017 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	1 577 332,14 €	1 577 332,14 €
INVESTISSEMENT	838 700,80 €	838 700,80 €
TOTAL	2 416 032,94 €	2 416 032,94 €

Majorité

38 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
8 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, M. Roméo DE AMORIM)

23. **Vote du budget primitif 2017 du budget annexe du cinéma le Lido intégrant l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2016**

Reprend dans le budget primitif 2017 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2016,

Procède à l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2016 repris dans le budget primitif 2017 de la manière suivante (- 2 609,81 €) :

- Affectation en section d'exploitation -2 609,81 €
- Affectation en section d'investissement 0 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe du cinéma « le Lido » de l'exercice 2017 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	467 539,81 €	467 539,81 €
INVESTISSEMENT	46 241,95 €	46 241,95 €
TOTAL	513 781,76 €	513 781,76 €

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

24. Dotation pour contraintes particulières à verser au budget annexe des parcs de stationnement souterrain pour l'exercice 2017

Décide le versement d'une subvention pour contraintes particulières pour 2017 de 900 000 euros hors taxes, au budget annexe des parcs de stationnement souterrain, sur un crédit s'y rapportant ouvert au budget principal de l'exercice 2017.

Majorité

38 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

8 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, M. Roméo DE AMORIM)

25. Dotation pour contraintes particulières à verser au budget annexe du cinéma le Lido pour l'exercice 2017

Approuve les règles de calcul utilisées pour estimer le montant de la dotation de compensation attribuée sur le budget du cinéma municipal Le Lido ;

Décide l'attribution d'une dotation de 164 539,81 € sur le budget annexe du cinéma Le Lido au titre de l'exercice 2017.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

26. Dotation pour contraintes particulières à verser au budget de l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Théâtre de Saint-Maur" au titre de l'exercice 2017.

Décide l'attribution d'une dotation de 1 100 000 € sur le budget de l'EPIC « Théâtre de saint-Maur » au titre de l'exercice 2017.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

27. Transfert de personnel entre la commune de Saint-Maur-des-Fossés et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois

Décide du transfert au 1^{er} avril 2017 d'un emploi de contrôleur de gestion chargé de l'exercice de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés »,

Dit que les agents transférés conservent le maintien de leurs conditions d'emploi et de statut, de leur rémunération, de leurs droits acquis, et à titre dérogatoire, du même nombre de congés supplémentaires et autorisations spéciales d'absence et des mêmes avantages sociaux que ceux détenus au sein de leur collectivité d'origine si ces derniers s'avèrent plus favorables que ceux attribués par l'EPT,

Dit que l'agent transféré pourra exercer son droit d'option en matière de régime indemnitaire ultérieurement à son transfert, lorsque l'EPT aura fixé par délibération les critères d'attribution des primes et indemnités selon l'organigramme finalisé de l'établissement et les fonctions et missions exercées par chaque agent,

Dit que l'agent pourra choisir de conserver le temps de travail hebdomadaire dont il bénéficiait au sein de sa collectivité d'origine ou d'opter pour celui mis en place au sein de l'EPT,

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'arrêté conjoint de transfert,

Unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

28. Carrément Food du 21 AVRIL 2017 - Partenariat avec le Club Med

APPROUVE le contrat de partenariat entre la Ville de Saint-Maur et la société CLUB MED pour le Carrément Food du 21 avril 2017,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer ledit contrat.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

29. Information et avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un centre de tri de déchets dans le port de Bonneuil-sur-Marne présentée par VEOLIA PROPRETÉ Ile-de-France et soumise à enquête publique

A pris connaissance de la demande d'autorisation d'exploiter un *centre de tri mécanisé de déchets de chantier et déchèterie professionnelle* dans le port de Bonneuil-sur-Marne (48-64 route de l'Île-Saint-Julien) présentée par VEOLIA PROPRETÉ Ile-de-France et soumise à enquête publique du 02 au 31 mars 2017 (au titre des installations classées pour la protection de l'environnement) ;

Rappelle que la Commune de Saint-Maur-des-Fossés (bordée, au sud, par le port industriel de Bonneuil-sur-Marne) est très attentive aux impacts des activités portuaires sur le cadre de vie et la qualité de vie des Saint-Mauriens ; l'action de la Ville s'inscrit dans une démarche globale de prise en compte et de réduction des impacts cumulés du port afin d'atteindre une meilleure insertion urbaine du port au regard des enjeux environnementaux ;

Demande au Commissaire-enquêteur et à VEOLIA PROPRETÉ Ile-de-France de prendre en considération l'ensemble des observations formulées dans l'exposé des motifs ci-dessus et l'ANNEXE n°8 ci-jointe ;

Approuve les objectifs poursuivis par VEOLIA PROPRETÉ Ile-de-France consistant à accroître la valorisation des déchets du BTP et à limiter l'impact environnemental de leur transport et traitement ;

Émet un avis défavorable sur le projet de réalisation d'un centre de tri mécanisé de déchets de chantier et d'une déchèterie professionnelle dans le port de Bonneuil-sur-Marne (tel que présenté par VEOLIA PROPRETÉ Ile-de-France dans sa demande d'autorisation soumise à

enquête publique), et ce, au vu du surcroît de pollution inhérent au projet et de l'absence d'études consolidées ;

Formule des réserves et objections majeures au sujet de :

- l'évaluation des impacts que l'augmentation de la circulation (VL et PL) générée par cette activité ne manquera pas de susciter dans la ville de Saint-Maur (en termes de trafic dans la voirie locale, de bruit et de qualité de l'air) ;
- l'évaluation et le suivi des émissions de poussière provenant, d'une part, des déchets traités - en intérieur comme en extérieur (40 %) – et, d'autre part, des aires de parking et voies de circulation, notamment en période chaude et sèche ;
- l'évaluation des impacts cumulés du futur centre VEOLIA avec l'activité de l'actuel centre TAÏS (puis avec le centre TAÏS « reconverti ») et avec l'ensemble des activités portuaires ;

Demande à consulter l'étude circulatoire dédiée au projet ;

Sollicite des compléments d'information sur les sujets suivants :

- Quels seront les flux supplémentaires de circulation (PL et VL) dans Saint-Maur ?
- Quelle sera la part exacte du transport fluvial ? A quelle échéance sera-t-il mis en œuvre ? Quels seront ses impacts sur la Marne et ses berges, notamment le long de Saint-Maur (stabilité du talus, végétation rivulaire, partage de la rivière avec les autres usagers,...) ?
- Le site aura-t-il recours au transport ferroviaire (via l'embranchement dont il dispose) ?
- Malgré « la distance d'atténuation », y aura-t-il une augmentation significative des niveaux d'exposition au bruit pour les riverains saint-mauriens ?
- Quelle est la part des activités en extérieur (traitement-stockage de déchets, aires de circulation-stationnement,...) sur les émissions et remises en suspension de poussières, et quel sera le suivi, notamment en période chaude et sèche ?
- Quelle sera l'augmentation des concentrations en gaz de combustion et/ou à effet de serre du fait des équipements ?
- Pourquoi les eaux de lavage (issues notamment des eaux de toiture) iront-elles (en partie) vers le réseau d'eaux pluviales et non en station d'épuration alors qu'elles sont susceptibles d'être plus chargées en hydrocarbures, métaux et particules que les eaux pluviales de voirie ?
- Quelles sont les mesures d'intervention pour le cas où le site serait à l'origine d'une pollution chimique des eaux de nature accidentelle (en activité courante et en période de crise inondation) ?
- Y a-t-il un risque de contamination biologique dans l'environnement lors du traitement-stockage des 5 % de déchets verts putrescibles ?
- Quelles sont les mesures conservatoires envisagées pour préserver la colonie d'hirondelles de rivage, présente à proximité du site ?
- Quel est le calendrier de « reconversion » de l'actuel centre de tri (géré par TAÏS, filiale de VEOLIA PROPRIÉTÉ Ile-de-France) et quels seront les impacts cumulés en phase chantier et en phase d'exploitation conjointe ?
- Le bâtiment du futur centre (notamment ses toitures) comportera-t-il des dispositifs de production d'énergie solaire ?

Constate que, sur le fond,

- « *L'analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus tels que définis par [le Code de l'Environnement]* » est strictement règlementée par ledit code. C'est pourquoi, dans le dossier, cette analyse ne donne pas une vision de l'impact cumulé des activités du futur centre avec l'ensemble des activités portuaires actuelles.
- La présentation des impacts de la « *phase chantier* » sur l'environnement proche est assez limitée et mériterait un traitement étoffé et isolé ;

Constate que, sur la forme,

- La possibilité de consulter le dossier en ligne et de contribuer par voie électronique favorise la participation du public. La mise à disposition du dossier et d'un registre en

mairie de Saint-Maur, avec une permanence du commissaire-enquêteur, facilite la participation des Saint-Mauriens ;

- Le dossier est volumineux (1 800 pages dont plus de 1 200 pour les annexes) alors que les résumés non techniques sont plutôt succincts. Quelques données sont obsolètes, divergentes ou erronées (entre le résumé et le document source) ;

Dit que la présente délibération sera annexée au registre d'enquête publique ouvert en mairie de Saint-Maur-des-Fossés du 02 au 31 mars 2017 et/ou transmise à M. le préfet du Val-de-Marne dans les 15 jours de la clôture de l'enquête, ainsi qu'à la direction du Port de Bonneuil ;

Majorité

45 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Ne prend pas part au vote (M. Philippe CIPRIANO)

30. **Lutte contre les nuisances aériennes : participation de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au recours contre le PPBE de l'aéroport d'Orly et signature de la charte de soutien aux riverains d'Orly.**

Rejoint l'action juridique engagée par le collectif susvisé et pour cela d'autoriser le Maire à introduire une action en justice devant le Conseil d'Etat pour demander l'annulation du PPBE d'Orly, étant précisé que la participation de la Ville est fixé à 1000 € HT.

Désigne Maître Louis COFFLARD avocat au barreau de Paris, dont le cabinet est situé 20 avenue Daumesnil à Paris (75012), pour représenter la Commune devant le Conseil d'Etat dans ce dossier.

Rejoint le réseau d'associations et d'élus DRAPO.

Autorise le Maire à signer la « Charte de protection des riverains de l'aéroport d'Orly ».

Majorité

47 Pour

2 Ne prennent pas part au vote (M. Cédric LAUNAY, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

31. **Installations d'équipements radioélectriques : désignation d'un ou plusieurs élus pour siéger dans l'instance départementale de concertation en charge des médiations.**

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Procède à la désignation de deux délégués de la commune qui seront proposés au Préfet afin de constituer la liste qui devra siéger dans l'instance de concertation départementale en charge des médiations autour de l'installation d'équipements radioélectriques, au titre des collectivités territoriales.

- Monsieur Pierre-Michel DELECROIX
- Madame Pascale LUCIANI BOYER

Sont élus, à l'unanimité

- Monsieur **Pierre-Michel DELECROIX**
- Madame **Pascale LUCIANI BOYER**

Pour représenter la commune de Saint-Maur-des-Fossés dans l'instance de concertation départementale en charge des médiations autour de l'installation d'équipements radioélectriques, au titre des collectivités territoriales.

Unanimité

32. **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention financière pour la modernisation de la vanne du canal Joinville-Saint-Maur.**

Approuve la convention financière avec le Département du Val-de-Marne en vue de la « Modernisation de la vanne du canal Joinville-Saint-Maur sur la commune de Joinville-le-Pont » pour un montant de 170 000 €.

Autorise le Maire à signer ladite convention et à inscrire les dépenses au budget 2017.

Unanimité

33. **Adhésion à l'option Vélib' du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole**

Point retiré de l'ordre du jour.

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

34. **Autorisation de solliciter des subventions relatives aux équipements sportifs auprès des organismes concernés**

Autorise Monsieur le Maire, ou par délégation un élu délégué, à solliciter, auprès des organismes concernés, toute subvention concernant les équipements suivants, visés au P.P.I 2017 :

- City park et salle polyvalente du stade Chéron,
- centre sportif Pierre Brossolette (rénovation et mise en conformité),
- gymnase d'Arsonval,
- gymnase Mahieu,
- city park et équipements de proximité à créer sur la ville.

Unanimité

35. **Attribution de subventions relatives à l'opération "Coup de pouce" et à la "Bourse aux permis"**

Approuve l'attribution de subventions pour un montant de 3 000 euros pour les projets figurant ci-après :

Mohamed LARIFA (reçu en entretien) <i>Bénévolat dans la maison de retraite médicalisée « Le verger de Vincennes »</i>	1000 €
<i>Bourse au permis</i>	
Baptiste BOUILHOL (non reçu en entretien) <i>Association handi'chiens pour le financement des chiens d'assistance</i>	1000 €
<i>Titre : financement handi'chiens</i>	
Maiara KALMAN (reçue en entretien) <i>Création d'un webzine (magazine diffusé sur Internet) OKJESORS</i>	1000 €
<i>Titre : OKJESORS</i>	

Dit que ces subventions seront imputées au chapitre 924/422/6574 – Sport et jeunesse – Point structure R.E.L.A.I. Jeunesse - Subventions du budget de l'exercice 2017.

Unanimité

36. **Attribution de subventions aux associations sportives**

Attribue, au titre de l'année 2017, des subventions aux associations sportives pour un montant de 368 500 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au chapitre 924-40 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

1 500 € au titre des manifestations sportives :

V.G.A. Escrime (Manifestation "La Touche en or")-----	1 000 €
STELLA Sports Handball (Tournoi de Noël 2016)-----	500 €

8 500 € au titre de la promotion du sport :

V.G.A. Pentathlon (Frais de déplacement)-----	1 000 €
V.G.A. (Coupons d'aide à la pratique sportive 2016-2017)-----	6 000 €
STELLA Sports (Coupons d'aide à la pratique sportive 2016-2017)-----	840 €
S.M.U.S. (Coupons d'aide à la pratique sportive 2016-2017)-----	360 €
SAINT-MAUR LUSITANOS (Coupons d'aide à la pratique sportive 2016-2017)-----	300 €

358 500 € au titre des contrats de performance :

V.G.A. Basket (Contrat de performance équipe 2016-2017)-----	5 000 €
V.G.A. Escrime (Contrat de performance équipe 2016-2017)-----	8 000 €
V.G.A. Football féminin (Contrat de performance équipe 2016-2017 2 ^e partie)-----	40 000 €
V.G.A. Haltérophilie (Contrat de performance équipe 2016-2017)-----	8 000 €
V.G.A. Rugby (Contrat de performance équipe 2016-2017)-----	4 000 €
V.G.A. Tennis de table (Contrat de performance équipe 2016-2017)-----	3 000 €
V.G.A. Volley Ball (Contrat de performance équipe 2016-2017)-----	8 000 €
V.G.A. Water Polo (Contrat de performance équipe 2016-2017)-----	4 000 €
STELLA Sports Handball (Contrat de performance équipe 2016-2017 2 ^e partie)-----	216 500 €
STELLA Sports Badminton (Contrat de performance équipe 2016-2017)-----	1 000 €
U.S. LUSITANOS Saint-Maur (Contrat de performance équipe 2016-2017)-----	30 000 €
AUFFRET Benjamin (Contrat de performance individuel 2016-2017 V.G.A. Plongeon)---	5 000 €
CATEL Antoine (Contrat de performance individuel 2016-2017 V.G.A. Plongeon)-----	2 000 €
DELLA VEDOVA Clara (Contrat de performance individuel 2016-2017 V.G.A. Plongeon)-	2 000 €
KALONJI Alaïs (Contrat de performance individuel 2016-2017 V.G.A. Plongeon)-----	2 000 €
SZYMCZAK Loïs (Contrat de performance individuel 2016-2017 V.G.A. Plongeon)-----	2 000 €
BLASZYCK Alexandre (Contrat de performance individuel 2016-2017 V.G.A. Escrime)--	2 000 €
FRITSCH VINSON Véréne (Contrat de performance individuel 2016-2017 V.G.A. Tennis de table)-----	2 000 €

DIABIRA BAKARY Mamadou (Contrat de performance individuel 2016-2017 V.G.A. Boxe anglaise)-----	2 000 €
FRIHA Elias (Contrat de performance individuel 2016-2017 V.G.A. Boxe anglaise)-----	2 000 €
LELE SADJO Kévin (Contrat de performance individuel 2016-2017 V.G.A. Boxe anglaise)- -----	2 000 €
KINGUE MATAM Bernardin (Contrat de performance individuel 2016-2017 V.G.A. Haltérophilie)-----	5 000 €
MANUSHI Redon (Contrat de performance individuel 2016-2017 V.G.A. Haltérophilie)--	2 000 €
ARNOU MEUNIER Killian (Contrat de performance individuel 2016-2017 V.G.A. Haltérophilie)-----	1 000 €

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Unanimité

37. **Fixation des tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles**

Approuve la grille tarifaire, ci-après annexée, relative aux diverses prestations relevant du service public, applicables par le délégataire, dans le cadre de Délégation de service public consentie pour l'exploitation du centre hippique municipal de Marolles.

Majorité

41 Pour

7 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

ENSEIGNEMENT

38. **Accord sur la reconstruction du collège Camille Pissarro**

Donne accord pour la reconstruction du collège Camille Pissarro situé sur la commune de Saint-Maur-des-Fossés

Unanimité

39. **Avis sur l'ouverture de classes du 1er degré pour la rentrée scolaire 2017/2018**

Approuve les demandes faites auprès de madame la Directrice Académique des services de l'Éducation nationale afin :

- D'autoriser la scolarisation des enfants nés au 1^{er} trimestre 2015 dans les écoles maternelles quand les effectifs le permettent,
- De bien vouloir surseoir aux fermetures de classes si les inscriptions le justifient afin d'éviter un comptage à la rentrée.

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

40. **Construction de 13 logements sociaux P.L.S. et d'un commerce , sis 109 Boulevard de Champigny à Saint-Maur-des-Fossés - Convention de réservation de logements.**

Approuve la convention, ci-annexée, à intervenir avec IMMOBILIERE 3F dans le cadre de la construction de 13 logements sociaux et d'un commerce, sis au 109 bd de Champigny à Saint-Maur-des-Fossés, ayant pour objet de réserver à la Commune un droit préférentiel de désignation, à compter de la première mise en location, et pour une durée de 40 ans, sur 3 logements : 1 x T1 et 2 x T2 PLS.

Autorise le Maire à la signer au nom de la ville.

Majorité

47 Pour

1 Contre (M. Denis LAURENT)

41. **Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur le budget de la ville (exercice 2017).**

Attribue, au titre de l'année 2017, une subvention de 1 300 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2017.

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

42. **Adoption d'une dotation pour le concours organisé dans le cadre du 14e Festival du court-métrage de Saint-Maur-des-Fossés et approbation du règlement**

Attribue la dotation de 6 700 € destinée à récompenser les lauréats du concours de court-métrage amateur selon la répartition suivante :

- Grand Prix du Festival :	2 000 €
- Prix du Jury :	1 000 €
- Prix coup de cœur du public :	800 €
- Prix du Lido de Saint-Maur :	600 €
- Prix jeune réalisateur :	300 €
- Prix de la meilleure interprétation masculine :	400 €
- Prix de la meilleure interprétation féminine :	400 €
- Prix du meilleur montage :	300 €
- Prix du meilleur son :	300 €
- Prix de la meilleure image :	300 €
- Prix de la meilleure musique originale :	300 €

Approuve le règlement du concours ci-annexé

Unanimité

43. **Convention relative à l'organisation de "Saint-Maur en poche" les 24 et 25 juin 2017**

Approuve la convention de partenariat avec la librairie « La Griffes noire » pour l'organisation de la 9^{ème} édition de « Saint-Maur en poche »

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Maire-adjoint délégué, à signer ladite convention,

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget prévisionnel 2017 de la Ville.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

MARCHES PUBLICS

44. Appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de denrées alimentaires lot 1 : Viande de boucherie

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **Fourniture de viande de boucherie**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

45. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux dans l'école Nicolas Gatin

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux **travaux d'aménagement de l'école Nicolas Gatin** et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

46. Appel d'offres ouvert de Maintenance préventive et curative de gros matériel de restauration - Lots 1 et 2

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la maintenance préventive et curative de gros matériel de restauration, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

47. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des écoles maternelles et élémentaires La Pie et Le Parc Est

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des groupes scolaires de la Pie et du Parc-Est, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

48. Avenants aux marchés de mutualisation avec le territoire ParisEstMarne&Bois

Approuve les projets d'avenants de mutualisation aux marchés listés ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'élu délégué à les signer au nom de la ville

Unanimité

COMMUNICATIONS

49. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

50. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 23 H 10.